

# CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

---

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 25 juin 2012

CP 12/06-18

*L'an deux mil douze, le 25 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général, représentant M. le Président. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;*

*Excusé : M. Moignard.*

### **PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION PROGRAMMATION DES OPERATIONS EXTERNES ET INTERNES 2012 AU TITRE DU F.S.E**

---

Je vous propose, à l'occasion de cette séance, de vous prononcer sur la programmation des **opérations externes et internes de 2012** dans le cadre de la subvention globale F.S.E 2010-2012.

Pour mémoire, je vous rappelle que la Commission Européenne a approuvé le 9 juillet 2007 le programme national F.S.E (fonds social européen) pour la France. Il accompagne principalement des actions en faveur de l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques, l'amélioration de l'accès à l'emploi, le renforcement de la cohésion sociale et la lutte contre les discriminations soit, directement sous forme de subvention annuelle classique, soit sous forme de **subvention globale** qui transfère aux attributaires, qualifiés **d'organismes intermédiaires**, les responsabilités d'instruction, de programmation, de conventionnement, de suivi, de contrôles et de paiement de cette aide communautaire.

Le programme national est fortement déconcentré et 85 % des crédits sont gérés par les Préfectures de Région. Comme vous le savez, **le Département du Tarn et Garonne s'est saisi de cette opportunité en se positionnant en qualité d'organisme intermédiaire** et gère désormais, au titre du Programme Départemental d'Insertion, **1 866 495 €** prélevés sur l'enveloppe régionale ainsi répartis :

-subvention globale 2007-2009 : 933 247,50 €

-subvention globale 2010-2012 : 933 247,50 €

Sur la période 2007-2009, nous avons géré la première tranche de l'enveloppe de subvention globale avec la mise en place d'opérations co-financées par le F.S.E et, afin d'assurer une continuité, nous avons sollicité la poursuite de ce même dispositif sur la période 2010-2012.

Le Comité Régional de Programmation qui s'est tenu le 15 décembre 2010 a retenu la demande de subvention globale 2010-2012 du Conseil Général de Tarn et Garonne, pour un montant de :

-Mesure 3.1.3 : cohésion sociale, inclusion sociale et lutte contre les discriminations – accompagnement des politiques d'insertion des départements : 900 210 € de F.S.E,

-Mesure 5.1.1 : assistance technique : 33 037,50 € de F.S.E

soit un montant global de F.S.E prévisionnel de **933 247,50 € sur la période 2010-2012** (311 082,50 € par an).

Conformément à la décision de la Commission Permanente du 26 mars 2012, ce plan de financement a été modifié à double titre :

-d'une part, suite à un abondement proposé par le Préfet de Région, à hauteur de 50 000,00 € pour 2012 et 2013 résultant d'un ajustement à mi-parcours du programme opérationnel F.S.E suite à l'échéance des premières subventions globales,

-d'autre part, la réaffectation du solde non consommé de la subvention globale sur la période 2007-2009 à hauteur de **17 042,00 €**,

ce qui porte le montant F.S.E à programmer en 2012 à **378 124,50 €**.

A ce stade des procédures et afin de répondre aux attentes des instances chargées de la gestion de ces fonds, il convient que la Commission Permanente dresse la liste des actions pour lesquelles des crédits d'intervention sur la mesure 3.1.3 du F.S.E, relative aux programmes départementaux d'insertion, seront sollicités.

A cet effet, je vous rappelle que notre Commission Permanente du 20 février 2012 a adopté le Programme Départemental d'Insertion 2012 pour un montant de **1 059 123 €**(subventions classiques et appel à projet).

Sur la base de celui-ci, je vous propose de bâtir notre **programmation F.S.E 2012** dans le cadre d'un **financement alternatif**, étant précisé que notre proposition a reçu un **avis favorable du Comité Régional de Programmation du 31 mai 2012**. Notre programmation s'établira sur 3 dispositifs :

- **1er DISPOSITIF : égalité des chances et employabilité pour les femmes.**

Il s'agit de la réalisation d'actions de parcours d'accompagnement professionnel d'un public essentiellement féminin et d'aide à la création d'activité par des femmes. La mise en oeuvre de ce dispositif sera **mixte** et assurée :

- par des **opérateurs conventionnés suite à appel à projet** : A.V.E.C, A.D.I.E, C.I.D.F.F, INSERVEST et ESPACE et VIE,

Montant total des dépenses programmées = 97 640,00 €

Montant F.S.E programmé = 97 640,00 €

- en **interne par des agents du Conseil Général** sur une **action d'animation, suivi et appui auprès des acteurs**. Il s'agit de la réalisation d'actions d'évaluation des besoins des publics de façon individuelle ou collective, d'actions de développement de partenariats avec les divers acteurs, d'information et d'appui pour améliorer les dispositifs et professionnaliser les acteurs. Ces actions recouvrent notamment :

- 1) l'évaluation des publics, en début de parcours, par les référents sociaux et les plateformes d'orientation et/ou les instructeurs (restructuration du service R.S.A en cours) et, durant le parcours, par les équipes pluridisciplinaires,
- 2) les diagnostics territoriaux préparatoires au Programme Départemental d'Insertion et aux Pactes Territoriaux d'Insertion,
- 3) la coordination des acteurs de l'insertion,
- 4) la négociation avec les partenaires de l'emploi,
- 5) les visites de suivi et d'évaluation des opérateurs menées par le service R.S.A Insertion.

Ces diverses actions sont **menées exclusivement par des agents du Conseil Général**.

Montant total des dépenses programmées = 121 112,00 €

Montant Conseil Général programmé = 121 112,00 €

- **2ème DISPOSITIF : accompagnement et parcours intégré vers l'employabilité.**

Il s'agit de la réalisation d'actions d'accompagnement individualisé social et professionnel de personnes éloignées de l'emploi pour viser la formalisation d'un projet professionnel et la possibilité de rentrer dans des dispositifs de droit commun. La mise en oeuvre de ce dispositif sera **mixte** et assurée :

- par des **opérateurs conventionnés suite à appel à projet** : A.D.A.R.A.H, A.I.G.V., A.I.R.A.S CAP 2000, LASER 82, LES JARDINS DU TEMBOUREL, MOISSAC ANIMATION JEUNES, MONTAUBAN SERVICES et VESTETIC,

Montant total des dépenses programmées = 171 373,00 €

Montant F.S.E programmé = 171 373,00 €

- en **interne par des agents du Conseil Général** sur une mission d'accompagnement durable vers l'emploi à travers la prescription et le suivi de 330 Contrats Uniques d'Insertion (C.A.E et C.I.E) par 3 Agents de Développement de l'Emploi (A.D.E) ainsi que par 1 agent chargé de l'encadrement et du suivi de l'action.

Montant total des dépenses programmées = 344 099,00 €

Montant F.S.E programmé = 98 099,00 €

Montant Conseil Général programmé = 246 000,00 €

- **3ème DISPOSITIF** : assistance technique pour la gestion de la subvention globale.

Cette action recouvre :

- les actions menées par le **service R.S.A Insertion au titre de la gestion des opérations conventionnées** : appel à projet, instruction, conventionnement, suivi, visites sur place, contrôles de service faits, participation à la réalisation du contrôle qualité gestion.

Montant total des dépenses programmées = 15 005,00 €

Montant F.S.E programmé = 3 992,50 €

Montant Conseil Général programmé = 11 012,50 €

- les prestations externes sur la saisie PRESAGE et prestations connexes effectuées par un **cabinet extérieur** désigné suite à une consultation lancée par le service R.S.A Insertion conformément au Code des Marchés Publics.

Montant total des dépenses programmées = 7 020,00 €

Montant F.S.E programmé = 7 020,00 €

Ainsi que récapitulé en annexe, le total des opérations programmées représente un montant global de dépenses de 756 249,00 € avec 378 124,50,00 € de F.S.E programmé en 2012.

Je vous propose donc de bien vouloir délibérer.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 20 février 2012 adoptant le PDI 2012 (subventions classiques et appel à projet),

Vu l'avis favorable du Comité Régional de Programmation du 31 mai 2012,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Adopte dans le cadre de la subvention globale FSE 2010-2012, la programmation des actions internes et externes de 2012 sus-visées, qui représente, ainsi que récapitulé en annexe, un montant global de dépenses de 756 249,00 € avec 378 124,50 € de FSE programmé en 2012 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département toutes les pièces découlant du présent rapport.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,